

Allocations de recyclage

demande à présenter une motion relative à une affaire dont l'étude s'impose d'urgence. Je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre exhorte le ministre du Travail à accorder la priorité au règlement de la grève des fonctionnaires du service des finances d'Air Canada, à Winnipeg, et à offrir ses services afin d'aider les parties à s'entendre sans plus tarder.

M. l'Orateur: La motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES ALLOCATIONS DE RECYCLAGE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion relative à une question très importante.

Étant donné qu'en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes, les personnes qui suivent des cours de recyclage se voient privées de subventions après une période de 52 semaines, et étant donné aussi que certains de ces demi-recyclés se retrouvent sans emploi et doivent se contenter d'une maigre pitance du ministère du Bien-être social, je propose, appuyé par le député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre étudie dans le plus court délai possible les dispositions à prendre pour apporter des amendements à la loi C-278 et au bill C-195 afin que les étudiants qui ont besoin de faire le pré-secondaire jusqu'au secondaire V puissent le faire sans restriction, ni perte de temps.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

[Traduction]

AIR CANADA

LES BUREAUX DU SERVICE DES FINANCES À WINNIPEG—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je essayer encore une fois d'obtenir le consentement de la Chambre en vue de présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement? Je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre exhorte le ministre des Transports à demander à Air Canada une déclaration écrite garantissant aux fonctionnaires du service des finances que les bureaux de Winnipeg ne seront pas déplacés, et à déposer ou communiquer cette déclaration à la Chambre.

M. l'Orateur: Cette motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

Dépôt de bills. Première lecture des bills publics émanant du Sénat.

M. Balfour: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je veux savoir si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a l'intention de demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions ce soir, afin de faire une déclaration à laquelle les porte-parole de l'opposition auront le droit de répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si cette question pourrait être posée durant la période des questions. Il est difficile à la présidence de permettre à ce moment-ci aux députés de poser des questions, car nous en sommes à l'article «Première lecture des bills publics émanant du Sénat», et je me demande comment un député peut invoquer le Règlement pour savoir si nous reviendrons à l'appel des motions. Nous pourrions peut-être convenir de revenir à l'appel des motions, afin de permettre au député de demander si le ministre fera une déclaration.

Des voix: Entendu.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, pour éviter au député d'avoir à poser sa question à nouveau, si la Chambre était d'accord, un ordre pourrait être donné en vue de nous permettre de revenir à l'appel des motions à 8 heures ce soir, afin que je puisse faire une déclaration à ce moment-là et déposer ensuite le document.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je crois que nous serions disposés à agir ainsi. Toutefois, nous souvenant de la décision que vient de rendre Votre Honneur, nous présumons que le ministre parlera de politique.

M. l'Orateur: Je ne sais trop comment le député interprète la décision. Je ne l'ai pas encore moi-même interprétée. Je crois comprendre qu'un ordre de la Chambre est donné en vue de revenir à l'appel des motions à 8 heures.

Des voix: D'accord.